

ÉCHOS DES DEUX RIVES

BAIE-COMEAU

Vaccination contre l'hépatite B

La Côte-Nord implante le programme provincial de vaccination contre le virus de l'hépatite B, pour les élèves de 4e année du primaire. La direction de la santé publique justifie la vaccination en expliquant que 132 cas d'hépatite B lui ont été rapportés depuis dix ans. La vaccination se fait sur une base volontaire et comporte trois injections. Les coûts du programme sont estimés à 35 000 \$, mais le vaccin est offert gratuitement.

PERCÉ

Chasse illégale

Le juge Embert Whittom, de la cour du Québec, a condamné un résident de Percé, Serge Anderson, à payer une amende de 1825 \$ pour avoir, au moyen d'un collet, tenté de capturer un original. Son certificat de chasseur a été annulé pour 24 mois. L'infraction a été commise le 13 octobre 1992, dans le secteur de la rivière du Portage.

GASPÉSIE

Pour maintenir le train

La ville de Matane demande au ministre des Transports du Canada, Doug Young, de maintenir et d'améliorer le service de train voyageur entre Montréal et Gaspé. Selon la ville, la suppression du train Chaleur accentuera la désarticulation du transport public en région éloignée et contribuera, de ce fait, à réduire l'activité économique de la rive sud de la péninsule gaspésienne.

MATANE

Journée Terry Fox

Pour la troisième année consécutive, la Gendarmerie royale du Canada, poste de Matane, organise la Journée Terry Fox pour le dimanche 18 septembre. L'événement principal consiste en des trajets de 5 ou 10 km. Le départ s'effectuera du centre Alain-Côté à 13 h.

FORESTVILLE

Poursuites contre Béton Provincial

Béton Provincial, une entreprise de Matane, fait présentement l'objet de poursuites judiciaires pour avoir enfreint la loi sur la qualité de l'environnement. Le 27 mai, Béton Provincial aurait entrepris l'exploitation d'une usine à Forestville sans avoir obtenu un certificat d'autorisation. L'usine était susceptible de dégrader ou rejeter des contaminants, ce qui est contraire à la loi.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Appui pour les Jeux

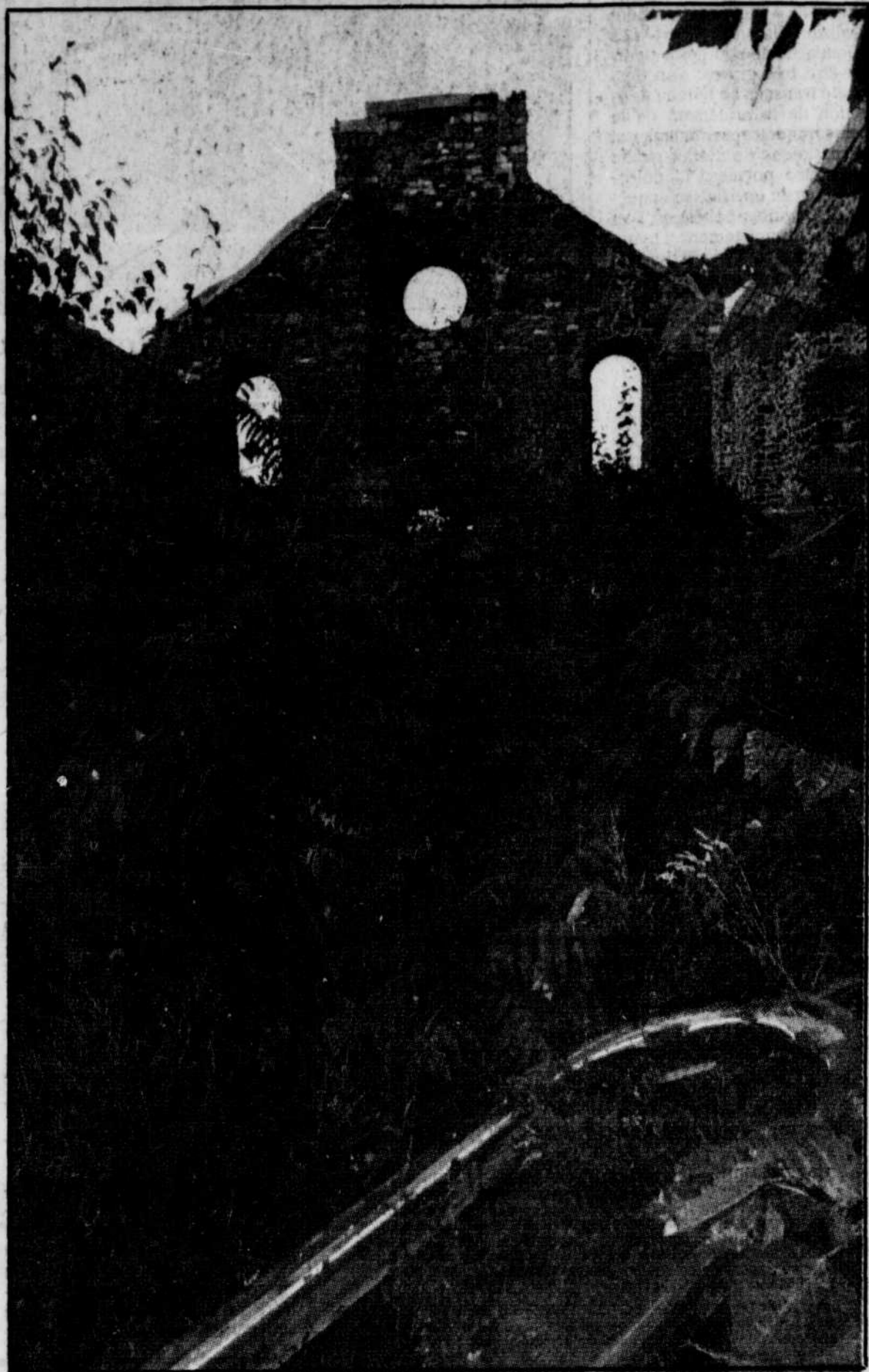
Considérant l'impact positif d'un tel événement pour la région du Bas-Saint-Laurent, la ville de Matane appuie Rivière-du-Loup dans ses démarches pour obtenir les Jeux du Québec, été 1997. Rivière-du-Loup invite les municipalités de l'Est à soutenir sa candidature.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

40 exposants à la Foire commerciale

Une quarantaine d'exposants participeront à la version 1994 de la Foire commerciale d'automne, présentée du 16 au 18 septembre, à l'aréna J.-Robert-Lévesque de Sainte-Anne-des-Monts. Défilé de mode, attraction pour les enfants, spectacle de danse et casino au profit de la Fondation de l'hôpital des Monts comptent parmi les activités offertes aux visiteurs.

Il ne manque qu'un dôme...



Les ruines de l'église Notre-Dame-de-Foy, incendiée le 12 juin 1977, ne sont pas encore devenues un parc ou un centre d'interprétation comme l'avait promis la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher. Le microclimat créé par les murs aide la nature à reprendre ses droits, si l'on en juge par les vinaigriers, sorbiers, bouleaux et trembles qui poussent dans la nef, parfois à une hauteur de sept à huit mètres. Il ne manque qu'un dôme translucide pour en faire un biodôme... naturel!

La station Béchervaise agonise

GASPÉ — À trois mois de la prochaine saison de ski, les administrateurs de la station du mont Béchervaise de Gaspé tentent toujours de sauver le centre déficitaire.

par HENRI MICHAUD
 collaboration spéciale

« Les dirigeants songent à modifier le mode de fonctionnement et les services offerts aux usagers, explique Jules Poirier, le nouveau président du conseil d'administration. Des décisions seront prises incessamment afin de limiter les dépenses. Notre priorité demeure la réouverture de la station, cet hiver. »

La diminution de la clientèle et la dette élevée du centre familial forceront vraisemblablement ces derniers à faire appel au bénévolat.

Parallèlement à ces efforts de rationalisation, les administrateurs comptent relancer la campagne de financement entreprise au printemps.

« Les démarches se poursuivent auprès des gouvernements fédéral et provincial, à qui nous avons demandé une aide d'environ 200 000 \$, ajoute M. Poirier. Nous espérons également recueillir environ 210 000 \$ dans la région. »

Quelque 45 000 \$ ont déjà été amassés. L'argent a été déposé dans un compte spécial et les donateurs sont assurés de ravoire leurs mises de fond si la station devait fermer ses portes.

Des améliorations apportées à la fin des années 80, dont l'ajout d'une remontée mécanique et l'agrandissement du chalet, ont mis en péril la situation financière du centre de ski.

La dette est estimée à 550 000 \$ et les revenus annuels ne permettent plus de rembourser les emprunts contractés.

Rareté de prêtres sur la Côte-Nord

BAIE-COMEAU — La situation des prêtres sur la Côte-Nord devient préoccupante, estime l'évêque du diocèse de Baie-Comeau, Mgr Pierre Morissette, qui croit qu'on doit revoir leur travail pour pallier leur absence dans certaines paroisses.

par ANNIE ST-PIERRE
 collaboration spéciale

Sans vouloir parler de « pénurie de prêtres sur la Côte-Nord », Mgr Morissette souligne qu'à l'aube de l'an 2000, il ne reste plus que 12 prêtres âgés de moins de 65 ans dans les 49 paroisses du diocèse, qui englobe les localités comprises entre Tadoussac et Natashquan. « La moyenne d'âge des membres du clergé est de 60 ans sur la Côte-Nord; il faut réorganiser leur travail. »

Néanmoins, il y a déjà un bon pas de franchi dans la réorganisation du travail des paroisses. « Maintenant, les prêtres n'ont pas à faire toutes les tâches administratives car, dans certains cas, nous comptons sur d'autres personnes comme des religieuses, des membres d'équipes pastorales et des laïcs », exprime l'évêque.

De nos jours, les curés devront

voir à l'animation des communautés religieuses dans deux, trois ou même cinq paroisses à la fois, « si l'on tient encore à une présence dans toutes les localités », souligne Mgr Morissette. Pour l'instant, l'administration du diocèse de Baie-Comeau essaie de bâtir des plans de travail et d'élargir les participations de chacun, affirme l'évêque.

Sans se montrer découragé par cette situation, il n'entrevoit pas de recettes magiques pour donner la foi aux plus jeunes et transmettre la vocation. « C'est parfois difficile d'accepter que l'Eglise fonctionne autrement qu'avant, mais il faut trouver le moyen d'aller chercher des prêtres à quelque part », indique-t-il.

L'école ne peut à elle seule interpeller les jeunes à devenir membres du clergé. « Tout le monde doit s'impliquer, y compris la famille, les prêtres et les communautés », conclut l'évêque.

Dernières négociations du Colisée «Arnaque!», crie Aubut

QUÉBEC — Le président du club de hockey Les Nordiques, M. Marcel Aubut, a vilipendé l'administration L'Allier pour son attitude au cours des dernières négociations pour la location du Colisée, la qualifiant « d'arnaque »!

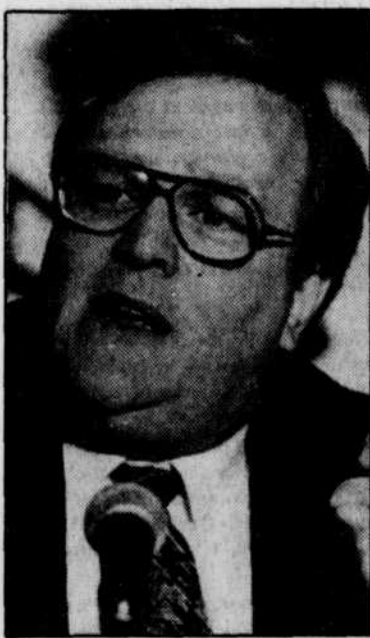
par ROBERT FLEURY
 LE SOLEIL

« Nous avons signé sous la menace pas de bail, pas de glace. Nous avons accepté toutes leurs exigences parce que nous n'avions pas le choix. C'est une très mauvaise entente et nous jouons toujours dans un amphithéâtre qui n'est pas adéquat. Nous ne perdrons pas des millions à Québec si personne n'est prêt à nous aider », affirmait M. Aubut.

En retard de 22 minutes à une conférence de presse qu'il avait convoquée hier après-midi, et ne répondant qu'à quelques questions, le président du club a répété les mêmes menaces de départ entendues depuis trois ans, affirmant que les Nordiques prévoyaient perdre 8 millions \$ cette année et qu'il fallait de toute urgence un nouveau Colisée.

« Nos actionnaires nous ont donné le mandat de tout faire pour que le club demeure à Québec mais nous savons maintenant que M. L'Allier veut que nous partions », dit M. Aubut, assurant qu'il était très sérieux.

« Des décisions devront être prises au cours des prochains



Marcel AUBUT

mois. Il s'agit de la saison de la dernière chance », a-t-il dit.

Le président des Nordiques a surtout blâmé la ville d'avoir négocié sur la place publique, d'exiger un loyer de 15 000 \$ par partie annulée en cas de grève des joueurs ou de lock-out de la part du club de hockey, d'exiger la même pénalité de 2 millions \$ qu'en 1991 en cas de départ de Québec avant 1997, d'imposer une indexation au loyer pour l'année en cours et d'avoir tenté de forcer l'abandon des clauses d'arbitrage prévues au contrat.

« Ce n'était pas le statu quo qu'ils réclamaient mais de nouvelles conditions », dit M. Aubut.

Le maire Jean-Paul L'Allier a

réservé ses commentaires pour demain.

Vérifications faites toutefois, plusieurs affirmations du président du club de hockey seraient sujettes à caution.

Ainsi, le loyer de 15 000 \$ à payer en cas de parties annulées lors d'un conflit serait sensiblement le même que dans le contrat de 1991. De même l'indexation reprochée à la Commission d'exposition, soit une hausse prévue de 1,2 ou 1,3 % pour la saison 1994-1995 selon l'indice des prix à la consommation qui sera calculé en septembre 1995, est trois ou quatre fois moins que les augmentations négociées pour les 1992, 1993 et 1994 alors que l'on avait prévu des hausses de 4, 5 et 6 %.

Quant à la clause d'arbitrage, LE SOLEIL a appris qu'elle a surtout bénéficié... au bureau d'avocat de Me Aubut jusqu'à maintenant, des frais juridiques de l'ordre de 30 000 \$ à 40 000 \$ ayant dû être versés par la ville dans l'interprétation de clauses même si elles étaient favorables à la commission.

Les pertes prévues par l'équipe de Marcel Aubut seraient similaires à celles que prévoient les Jets de Winnipeg. Selon des analystes du hockey, ce sont surtout les hauts salaires versés aux joueurs qui rendent la situation des Nordiques précaire. En effet, cinq d'entre eux gagnent plus de 1 million \$, des vedettes comme Sakic et Forsberg en gagnant même plus de 2,5 millions \$ alors qu'une dizaine d'autres en gagnent plus de 500 000 \$.

Un nouveau scrutin en vue à Madeleine

MADELEINE — Des citoyens de Madeleine contestent la décision d'un tribunal et réclament la tenue d'un nouveau scrutin municipal.

par HENRI MICHAUD
 collaboration spéciale

Au nom de la démocratie, les résidents refusent catégoriquement de se plier à une décision rendue par le juge Paul Corriveau. « Nous voulons que le conseiller nommé par le tribunal démissionne. C'est à nous, et nous seuls, de choisir nos représentants. »

184 contribuables sur 515 ont signé une pétition en ce sens. Et à chaque séance du conseil, des manifestants se réunissent devant l'édifice municipal pour empêcher Steve Whiting d'occuper un siège au conseil. Ils menacent même d'empêcher tous les élus de siéger s'ils n'obtiennent pas gain de cause.

Un délégué des Affaires municipales participera à une rencontre de conciliation à la fin septembre, indique le coordonnateur aux plaintes pour ce ministère.

Le maire James Patterson souhaite toutefois la tenue d'un nouveau scrutin. « C'est le rôle des contribuables de choisir leurs représentants à la table du conseil. M. Whiting devrait donc, à mon avis, demander un vote de confiance à la population. Une nouvelle

élection coûterait 2000 \$.

Steve Whiting, le conseiller municipal proclamé élu par le tribunal, compte occuper son poste. « Entre-temps, je n'ai pas l'intention de me présenter au conseil puisque je ne veux pas de bagarre sur les lieux. Je suis habilité à siéger depuis le mois de juin mais, chaque fois, des manifestants m'empêchent de rentrer. »

Steve Whiting et Ghyslain Minville étaient tous deux candidats au siège numéro 5 lors du scrutin municipal du 7 novembre 1993. Minville a obtenu l'appui de 173 électeurs contre 165 pour son adversaire et conseiller sortant. Toutefois, entre le dépôt de sa candidature, le 16 septembre, et le lendemain de l'élection, Minville a travaillé pour sa municipalité dans le cadre d'un projet PARTM. Whiting a donc contesté l'élection en s'appuyant sur deux articles de la Loi sur les élections et les référendums. Le juge Paul Corriveau a donné raison au demandeur et destitué le vainqueur même si, en cours de procès, il a laissé entendre que « le sens de la démocratie était trop fort » et qu'il se devait d'ordonner une nouvelle élection.

Scénario d'agression sexuelle inventé par la fausse victime

BAIE-COMEAU — M. Clarence Albert, un homme de 52 ans de Baie-Comeau, était soulagé d'entendre, hier, que les accusations d'agressions sexuelles portées contre lui étaient abandonnées « parce qu'il a été victime d'un scénario inventé de toute pièce par une mineure de 14 ans ».

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

L'histoire débute le 15 janvier 1994 alors que la jeune fille se présente à la sûreté municipale de Baie-Comeau. Elle prétend avoir été agressée sexuellement et forcée à avoir une relation sexuelle complète avec M. Albert, au domicile de ce dernier. Arrêté et détenu, le présumé agresseur nie tous les faits qui lui sont reprochés et doit subir un procès. D'ici là, il est remis en liberté sous certaines conditions, dont celle de ne pas communiquer avec la plaignante.

En mai 1994, pour une deuxième fois, la jeune mineure se présente à la police pour dénoncer que le même homme a tenté de la heurter en véhicule et s'est livré à

des voies de faits sur elle. Le ministère public fait aussi tomber une pluie d'accusations de bris d'engagement, pris antérieurement par le quinquagénaire au tribunal. À nouveau, Clarence Albert est arrêté, détenu et doit subir une fouille complète de sa résidence par les forces policières.

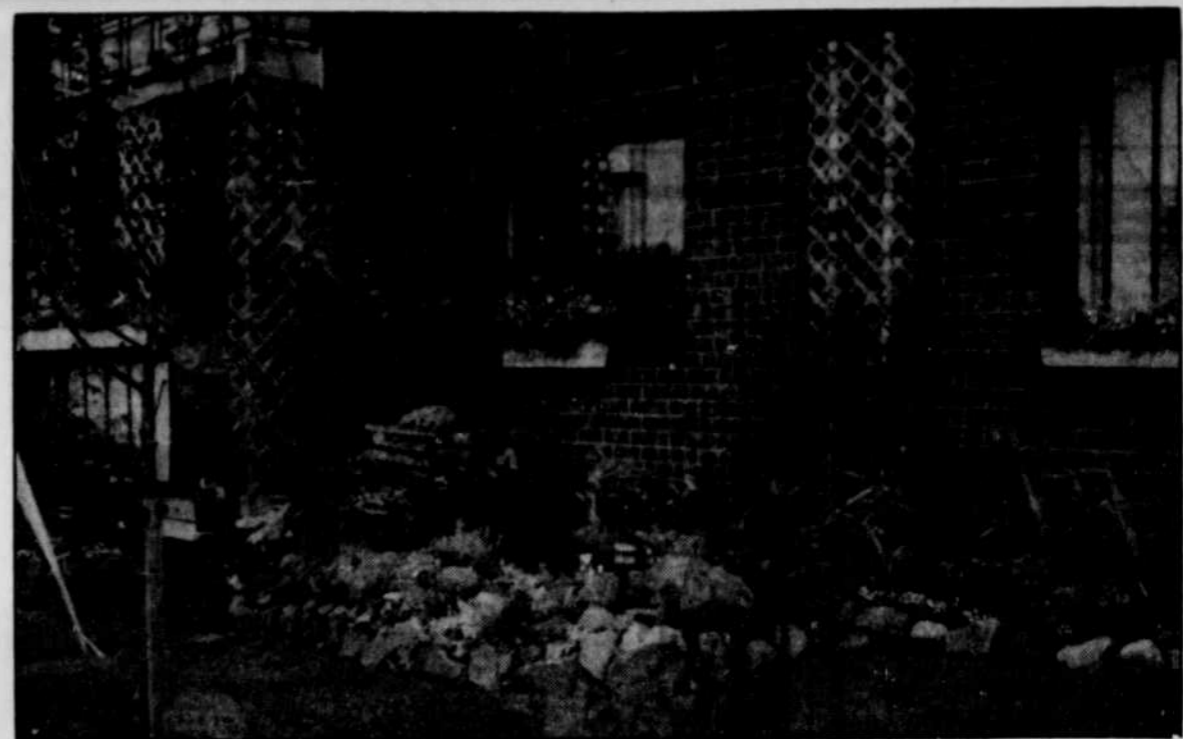
Il y a deux mois, la jeune plaignante retourne à nouveau au poste de police municipal pour accuser son présumé agresseur de contacts sexuels. Cette fois-ci, et devant le doute des enquêteurs, elle avoue « avoir complètement inventé cette histoire », en livrant un aveu aux policiers pour expliquer ce qui l'a poussée à mentir. Mardi, au palais de justice de Baie-Comeau, la poursuite a fait savoir qu'elle n'a pas de preuves à offrir dans le dossier de M. Albert.

À la sûreté municipale de Baie-Comeau, on suppose que la jeune fille a eu une relation sexuelle avec un autre homme et, pris de panique, elle a accusé faussement son voisin, Clarence Albert. Les conséquences de son geste pourraient être très graves. Son dossier a été transmis au bureau de la Direction de la protection de la jeunesse qui doit recommander si des accusations de méfait public doivent être portées. L'adolescente a engagé une fausse enquête à des autorités policières, « et on écarte complètement l'hypothèse qu'elle a eu des pressions de M. Albert pour revenir sur ses déclarations », affirme le procureur du ministère, Me Michel Tessier.

Système judiciaire

L'avocat qui a défendu M. Albert dans ses procédures, Me Marwan Bachir, n'en croyait pas ses yeux de voir à quel point le système judiciaire est inflexible envers les déclarations d'agressions sexuelles. « Sur une simple plainte, il y a arrestation, détention et accusation sans tenir compte de la notion de doute ou d'innocence », commente-t-il.

Quant à M. Albert, il rappelle qu'il est passé du statut de victime à celui de l'accusé, sans que personne ne l'écoute. Il a subi les regards foudroyants et les commentaires désobligeants de tout son voisinage. L'homme entend bien engager une poursuite judiciaire contre sa fausse victime et sa famille. Mais rien ne pourra cependant réparer le tort qui lui a été causé, exprime-t-il.



La résidence Prince-Édouard à l'honneur

La résidence Prince-Édouard, dans le quartier Saint-Roch, près de la rivière Saint-Charles, a mérité le prix de la catégorie familiale au concours Maisons fleuries 1994 de l'Office municipal d'habitation de Québec. C'est la résidence Des Ormes qui a mérité le prix de la catégorie Personnes âgées. Trois cent vingt personnes ont participé au volet individuel et 26 associations au volet communautaire du concours.

2600 personnes ont assisté à l'événement cinématographique «Prise 2»

NEW RICHMOND — Plus de 2600 personnes, le double du nombre anticipé, ont assisté aux 14 projections des sept films au programme de l'événement cinématographique Prise 2, présenté la semaine dernière par le ciné-club Ciné-Bobine à la salle de spectacles de la Baie des Chaleurs de New Richmond. Cet engouement « fantastique ! », pour reprendre le qualificatif utilisé par le président de l'événement Serge Saint-Pierre, permet à Prise 2 de déclarer un léger surplus financier et de regarder vers l'avenir. Il y aura donc un Prise 3 en 1995, avec le même nombre de films, mais des projections échelonnées sur une journée supplémentaire, en commençant le mardi. En plus de sa programmation automnale, Ciné-Bobine prépare également un petit événement-cinéma, à confirmer, pour le début de 1995, avec les films lauréats du Festival des films du monde de Montréal.

Sept-Îles: les éboueurs privés assujettis à la convention des employés de la ville

SEPT-ÎLES — Les cols bleus de la ville de Sept-Îles viennent de remporter une importante victoire contre leur employeur devant le commissaire du travail, Me Louis Garant. Ces derniers soutenaient que les deux entreprises privées chargées de la collecte des ordures pour la municipalité devaient se conformer à la convention collective des

employés syndiqués de la ville.

par NICOLAS VIGNEAULT
collaboration spéciale

En 1992, les élus municipaux de Sept-Îles décident de confier la collecte des ordures ménagères, jusqu'à maintenant assurée par la ville, au secteur privé. Une pratique de plus en plus courante pour réaliser des économies, selon Eddy Jomphe, le conseiller syndical des employés de la ville de Sept-Îles.

« C'est sûr qu'on ne peut pas compétitionner avec des entreprises qui offrent des conditions de travail nettement inférieures à ce que détiennent nos membres », déclare le représentant du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Devant le refus de la municipalité de réviser sa position, le syndicat dépose, en janvier 1993, une requête en vertu de l'article 45 du Code du travail pour contraindre la décision du conseil municipal. Selon cet article, l'aliénation totale ou partielle d'une entreprise au

travaux de la ville n'invalide aucune accréditation syndicale.

Dans un jugement d'une vingtaine de pages, le commissaire Louis Garant soutient que même si la ville transfère ce type d'activité à des sous-traitants, elle demeure le véritable employeur des travailleurs affectés à ces tâches. D'autant plus que l'attribution de ce sous-traitant ne dénature pas le travail. La tâche n'est donc pas différente pour un employé municipal que pour celui de l'entrepreneur, affirme Me Garant dans sa décision. Le commissaire donne alors raison au requérant et conclut que les entrepreneurs chargés de la collecte d'ordures sont liés par la convention collective des syndiqués de la ville.

Les autorités de la ville n'ont pas voulu élaborer sur le verdict si ce n'est que de confirmer qu'elles allaient porter le jugement en appel devant le tribunal du travail.

De son côté, le syndicat se dit très heureux des conclusions du commissaire mais comprend mal l'entêtement de la municipalité dans ce dossier.

AVIS DIVERS / APPELS D'OFFRES / SOUMISSIONS

appel d'offres

SCHL CMHC Société d'habitation du Québec
Question habitation, comptez sur nous

PROJETS NO: 03784-098, 03789-103 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC demande des soumissions pour les travaux de démolition et construction d'un ensemble d'habitation comprenant vingt et un (21) logements dans la municipalité de QUÉBEC, circonscription électorale de Taschereau et Limoilou, selon un contrat à forfait et comportant deux (2) bâtiments répartis comme suit: 70-80, Arago Ouest et 456-464, de Avenue. La durée maximale des travaux sera de vingt (20) semaines.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, en s'adressant à monsieur Yvon Paquet, chargé de projets, tél. (418) 646-7870, ainsi que le dossier de soumission complet en s'adressant à monsieur JEAN-MARIE GARNEAU à compter du 15 septembre 1994, au bureau de la Société d'habitation du Québec, 1054, rue Conroy, 4e étage, Édifice Marie-Guyart, Québec (Québec) G1R 5E7, tél. (418) 646-7841, télécopieur: (418) 646-0156, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (\$50), toutes taxes incluses, sous forme de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Heures d'ouverture du bureau: 8h30 à 12 heures et 13 heures à 16h30.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de cent mille dollars (100 000 \$), ou de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable conforme aux conditions prévues dans les «INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES» (022-712.14) ou d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date fixée pour le dépôt des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le 6 octobre 1994, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la Direction générale des programmes et des immeubles, sis au 1054, rue Conroy, 4e étage, Édifice Marie-Guyart, Québec (Québec) G1R 5E7, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la construction de Québec
- Association de la construction de Montréal
- Association de la construction de la région de Québec et Montréal
- Association régionale de l'APCHQ
- Société d'habitation du Québec

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 29 septembre 1994 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Le Secrétaire de la Société d'habitation du Québec
Me Jean-Luc LESAGE, avocat

Canada Québec

LA SÉCURITÉ
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

PRENEZ AVIS que LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA, compagnie légalement constituée en vertu des lois du Canada et ayant son siège social en la ville de Lévis, province de Québec, a fait approuver par son seul actionnaire en date du 18 août 1994, conformément aux articles 195, 196 et 200.4 de la Loi sur les assurances, un règlement de continuation en vue de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA a l'intention de demander au Ministre des Finances, par requête, de confirmer ce règlement de continuation et de délivrer des lettres patentes à cette fin.

Lévis, le 19 août 1994.

Le secrétaire,
Pierre Bornaïs, c.r.

CONSTRUCTION À QUÉBEC
Dossier no: 003-30-182

Démolition et imperméabilisation temporaire en vue de la construction du Centre des congrès de Québec, Québec, cité de Taschereau

Garantie de soumission:

- 10 000 \$ sous forme de cautionnement,
- 5 000 \$ sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire visé par cet accord et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans.

Prix de vente des documents (non remboursable): 20 \$

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 15 septembre 1994 aux adresses suivantes: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 1075, rue de l'Amérique-Française, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8, (418) 643-5484 et au 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H2P 1E2.

La réception des soumissions sera faite au 1075, rue de l'Amérique-Française, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8. Le soumissionnaire peut également remettre sa soumission à Montréal, en autant qu'elle soit remise en main propre, vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de réception des soumissions, au bureau de la Société situé au 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction du Québec à Québec, Montréal et des régions concernées.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions: le jeudi 6 octobre 1994 à 15 h.

Daniel Gilbert, arch.
Vice-président Construction

Société immobilière du Québec

L'IMMOBILIERE DU QUÉBEC

Gaspésiens généreux pour la maison Blanche-Goulet

GASPÉ — Après avoir lancé un S.O.S. à la population parce qu'elle risquait de sombrer, la maison Blanche-Goulet de Gaspé goûte aujourd'hui à la générosité débordante des Gaspésiens.

par MARIE-LISE DIONNE
collaboration spéciale

Des 20 000 \$ dont il avait besoin pour poursuivre l'année, le centre pour gens démunis ou en détresse a recueilli en moins d'un mois, 11 000 \$, des dons personnels en totalité.

Un appel à l'aide qui a même remonté le fleuve avec des souscriptions provenant du Grand-Métis. Des bénévoles également ont eu l'idée de bloquer le pont de Gaspé durant trois heures, récoltant ainsi 2500 \$, grâce aux bonnes grâces du ministère des Transports qui n'a pas bronché.

La dirigeante du centre, sœur Gertrude Huet, se montre visible-

ment émue devant tant de marques de sympathie. Elle raconte même avoir été plus que bouleversée de la visite d'une jeune étudiante venue lui remettre 75 \$ de ses économies, en soulignant tout bonnement l'importance d'aider les moins nantis.

La maison fait aussi l'objet de dons divers, poursuit sœur Huet. « Depuis qu'on a lancé notre S.O.S., on n'a jamais reçu autant de nourriture. Nos trois congélateurs sont pleins, nos trois réfrigérateurs aussi, je dois même en entreposer ailleurs. »

Une générosité qui risque de ne pas s'arrêter là, puisque d'autres activités de financement restent encore à venir.

appel d'offres

SCHL CMHC Société d'habitation du Québec
Question habitation, comptez sur nous

PROJET NO: 03342 (011) LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC demande des soumissions pour les travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant douze (12) logements dans la municipalité de ST-JEAN-SUR-RICHELIEU, circonscription électorale de Saint-Jean, selon un contrat à forfait et comportant: un bâtiment à ossature de bois (2 étages). La durée maximale des travaux sera de vingt-six (26) semaines.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet à compter du 15 septembre 1994, au bureau de MONTRÉAL, sis au 3, Complexe Desjardins, 25e étage, Tour Nord, Montréal (Québec) H3B 1B3, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la construction de Québec
- Région Montérégie
- APCHQ - Région Sud-Ouest du Québec
- Société d'habitation du Québec, bureau de Montréal.

NOTE: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions du Québec doivent le faire au plus tard le 4 octobre 1994 à 14 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Le Secrétaire de la Société d'habitation du Québec
Me Jean-Luc LESAGE, avocat

Canada Québec

AVIS DIVERS / APPELS D'OFFRES / SOUMISSIONS

CRTC Avis public **Canada**

Avis public CRTC 1994-112. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes:

1. SAINT-EDOUARD-DE-MASKINONGÉ (QC). Demande (941219800) présentée par TÉLÉCABLE RÉGIONAL (DU CENTRE) INC., 1730, Marie-Victorin, bur. 201, Longueuil (QC) J4G 1A5, en vue d'être relevée de l'obligation de distribuer CIVC-TV (SRTQ) Trois-Rivières (QC) au service de base de son entreprise de câble desservant Saint-Édouard-de-Maskinongé (QC), reçu par satellite, EXAMEN DE LA DEMANDE: Bureau municipal, 3800, rue St-André, Saint-Édouard-de-Maskinongé (QC). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, Pâtes 201, Hull (QC) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Montréal: Pâtes Montréal Trust, 1800, av. McGill Collège, Bureau 1920, Montréal (QC) H3A 3J6 (514) 283-8607. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et prouver qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 5 octobre 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATB (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LES ARTS ET SPECTACLES

«Que sais-je?» fête son 3000e numéro

PARIS (AFP) — Ils font tous 128 pages, portent une boussole sur leur couverture de couleur et tentent depuis 1941 de répondre à la question « Que sais-je? ». La célèbre collection fête son 3000e numéro avec *L'Esprit baroque*.

Fondée en pleine guerre et sans papier par Paul Angoulvent, grand-père de l'actuelle directrice de la collection, Anne-Laure Angoulvent, elle-même auteure de ce 3000e numéro, cette encyclopédie de poche des Presses universitaires de France (PUF) se veut « le point des connaissances actuelles » et ambitionne de dessiner sans relâche les nouvelles frontières du savoir.

Première collection de poche en France, la collection voulait « ne pas imposer une masse encyclopédique mais la mettre à disposition d'un vaste public par questions, centres d'intérêts. C'était une manière d'idéal, de démocratisation de la culture », indique Anne-Laure Angoulvent à l'AFP.

Cent quarante millions d'exemplaires ont été vendus depuis plus de 50 ans et près de 3 millions le sont par an. Signe du succès de la série : elle est traduite en 40 langues, de l'hindi au bulgare.

Les caractères, la maquette des couvertures n'ont pas changé depuis la création. Une innovation de taille est prévue

en 1995 : l'introduction de la couleur et des illustrations. « La collection n'a pas changé dans sa vocation, mais dans les formes », ajoute Anne-Laure Angoulvent. Les titres reflètent l'évolution de la société et la collection se veut témoin de son temps.

Ainsi, en 1950, un ouvrage s'intitulait *Le Pêlé vénérien* qui devient en 1970 *Les maladies vénériennes* avant d'être depuis 1980 *Les maladies sexuellement transmissibles*. Parfois, les ouvrages coïncident avec l'actualité ou la précédent : un an avant sa nationalisation par Nasser, *Le Canal de Suez*, un an après les premiers pas de l'homme sur la Lune, *La Lune*.

Parmi les 2300 auteurs figurent souvent des universitaires, ou des hommes de terrain. Certains ouvrages sont mis à jour régulièrement, ou réédités fréquemment. Ainsi, *Le Marxisme*, du sociologue Henri Lefebvre, est le best-seller de la collection vendu en 21 éditions à 400 000 exemplaires. Parmi les meilleures ventes, la psychanalyse, le Sida, le Cancer. Des domaines en vogue ? L'environnement, le renouveau des connaissances médicales.

Le Musée du Québec diminue son ouverture de 13 heures par semaine

QUÉBEC — À l'instar de plusieurs institutions publiques, le Musée du Québec doit faire face à des restrictions budgétaires. La mesure la plus concrète, effective depuis le lendemain de la fête du Travail, est la diminution de son ouverture de 13 heures par semaine.

par MARIE DELAGRAVE
LE SOLEIL

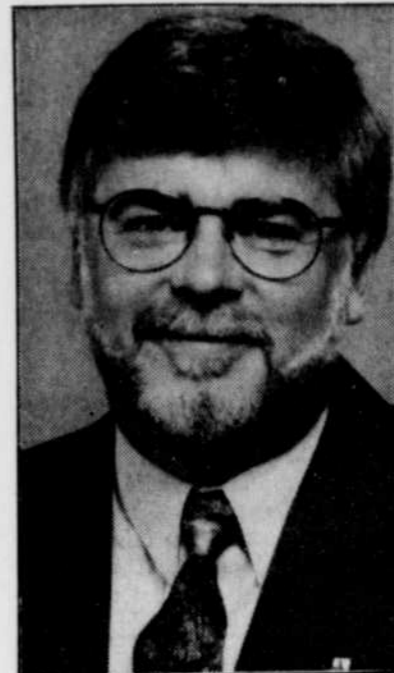
Pour son horaire d'hiver, le Musée du Québec a en effet notablement modifié son accessibilité. Comme par les années passées, l'institution est fermée le lundi. Cependant, du mardi au dimanche, ses portes ouvrent dorénavant à midi au lieu de 10 h, tandis que le mercredi, la soirée se termine une heure plus tôt, soit à 20 h 45 au lieu de 21 h 45.

Le directeur général du Musée du Québec, John R. Porter, atténue toutefois la portée de cette diminution des heures d'ouverture. « Nous avons constaté, au cours de la dernière année, que la période comprise entre 10 h et midi était la plus tranquille, explique-t-il au SOLEIL. Notre objectif, puisque nous ne pouvions échapper aux restrictions budgétaires, a été

de prendre une décision qui serait la moins dommageable pour le public, donc de toucher une plage horaire qui de toute façon n'était guère fréquentée. »

M. Porter ajoute que les visites des groupes scolaires ne seront aucunement affectées par ces modifications d'horaire. Le coût d'entrée demeure pour sa part le même (4,75 \$) tandis que la commandite de Bell Québec permet de conserver la gratuité, le mercredi.

Le report d'un an de l'exposition *L'art québécois de l'estampe, 1950-1990*, initialement prévue pour le 25 janvier, figure parmi les autres mesures budgétaires prises par le Musée du Québec. Et toujours du côté des expositions, l'institution tendra jusqu'à nouvel ordre à regrouper les vernissages inaugurant leur présentation. Ce sera le cas, le 28 septembre, pour trois événements dont deux sont



John R. PORTER

déjà en cours depuis quelque temps.

Budgets d'acquisition

Quant aux budgets d'acqui-

sition, eux aussi ont subi des coupes. Si les artistes vivants se montrent particulièrement sensibles au report (à la fin d'octobre 1995) du comité d'acquisition de la collection Prêt d'oeuvres d'art, consacrée à l'art actuel, John R. Porter voit toutefois cette mesure comme étant temporaire.

« Nous avons estimé les besoins minimaux du Musée du Québec à 13 millions \$ annuellement, alors que le budget global qui nous est alloué tourne autour de 10 millions \$, déclare le directeur général. Nous sommes toutefois persuadés que dans un proche avenir, le musée aura des moyens qui correspondront à son mandat. »

D'ici là, l'institution « performe à la hauteur de ses moyens », estime M. Porter, plutôt satisfait de l'achalandage de cet été, comparable à celui de l'an dernier (entre 45 000 et 50 000 visiteurs). « Tous ces choix n'affectent pas du tout la détermination du Musée du Québec à aller de l'avant », assure-t-il avec dynamisme.

Steve Howe en spectacle au bar D'Auteuil à Québec

QUÉBEC — Bonne nouvelle pour les amateurs de musique progressive : Steve Howe, ex-membre de Yes, présentera deux spectacles au d'Auteuil le 3 octobre. Le guitariste en sera à sa première visite en solo.

rait signé une entente avec une nouvelle compagnie. Un disque en spectacle enregistré l'année dernière à Montréal serait sur le point de paraître.

Les billets pour ces deux spectacles seront en vente dès demain sur le réseau Billetech.

par MICHEL BILODEAU
collaboration spéciale

À la suite de la grande rencontre au sommet de *Union*, Steve Howe a repris sa liberté et poursuivit sa carrière solo.



Mis sous contrat il y a quelques années par Relativity Records (la maison qui a lancé Joe Satriani), Steve Howe a réalisé deux disques, *Turbulence* et *The Grand Scheme* of Things, pour le compte de cette maison.

Une carrière solo qui s'est transformée en histoire de famille puisque ses fils Dylan et Virgil, respectivement batteur et claviériste, ont contribué à *The Grand Scheme*.

Dernièrement, Steve Howe au-

FAMOUS PLAYERS

GALERIES DE LA CAPITALE 628-2455
5401 Boul. des Galeries

LE MASQUE (G) Dolby
1:15-3:25-5:25-7:35-9:45

LE SOURIRE (13+) Dolby
1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

DANGER IMMÉDIAT (G) Dolby
3:45-7:10-9:55

ANDRÉ (V.F.) (G) Dolby
1:40

QUAND LES GAMINS... (G) Dolby
1:30-3:55-7:10-9:35

FORREST GUMP (V.F.) (G) Dolby
1:00-3:45-7:00-9:45

LE ROI LION (G) Dolby
1:10-3:10-5:15-7:15-9:20

STE-FOY 656-0592
2500 Boul. Laurier

LE MEURTRE DANS LE SANG (18+) 7:15-9:50 (Dolby)

LA REINE MARGOT (13+) 8:30

VRAI MESONGE (13+) 7:20-10:00

I.B. ROI LION 9 DERNIERS JOURS!

★ DD DOLBY DIGITAL

FAMOUS PLAYERS

CHARLES DANCE ADAMIE INURPUK

Kabloonak l'étranger

GALERIES DE LA CAPITALE 5401 Boul. des Galeries 628-2455

DÈS DEMAIN!

CFP

VAN DAMME

ILS ONT TUÉ SA FEMME, IL Y A DIX ANS.

IL EST ENCORE TEMPS DE LA SAUVER.

LE FLIC DU TEMPS

version française de TIMECOP

LAISSEZ-PASSER REFUSÉS

DÈS DEMAIN DANS UN CINÉMA PRÈS DE CHEZ VOUS!

AU CENTRE RÉCRÉATIF DES GALERIES DE LA CAPITALE

les 19, 20 et 21 septembre à 20 h

Une production

LE SOLEIL

COLLECTIONS 1994

Couturiers Québécois

Plus de **18 000\$** en prix de présence

TROIS GARDE-ROBES EXCLUSIVES

À CHAQUE REPRÉSENTATION, ATTRIBUTION D'UNE GARDE-ROBE D'UNE VALEUR DE 6000\$

Billetech Billet: 18 \$ (taxes incluses)

Desjardins Gouvernement du Québec Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

TELE 4

CINEMAS CINEPLEX ODEON

PLACE CHAREST MATINÉES \$4.99

Coin Du Pont et Charest - 529-9745

CONSULTEZ LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL

Ciné-Parc Beauport 667-5362 • Ciné-Parc de la Colline 831-0778

ROY DUPUIS LUCIE LAURIER

C'était le 12 du 12 et Chili avait les blues

PLACE CHAREST 529-9745

ALLEGRO films distribution

invite 300 personnes à un **VISIONNEMENT SPÉCIAL** de

MYRIAM CYR GERMAIN HOUDE RÉMY GIRARD

LE SECRET DE JÉRÔME

un film de PHIL COMEAU

Le jeudi 22 septembre à 19 h 30 au cinéma Place Charest

Retournez ce coupon-réponse dûment rempli avant le 16 septembre à: **Le Secret de Jérôme**, 425, Grande Allée Est, Québec (Québec) GIR 2J5.

NOM: _____ ÂGE: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

TÉL. (rés.): _____ TÉL. (bur.): _____

• Le tirage aura lieu le 16 septembre, à 16 h. La valeur des prix est de 2 400 \$.

• Les 150 gagnants (invitations doubles) recevront leurs billets par la poste.

• Règlements disponibles sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée.

LE SOLEIL présente

L'ÉVÉNEMENT COUSTEAU

26 septembre 1994, 20 h, Grand Théâtre de Québec

Cine-conference présentée par J-M COUSTEAU

Profitez de cette chance unique!

INÉDIT!

Information générale et réservation individuelle et de groupe

1-800-361-8020

Tarif: Individuel 15,00\$ - Groupe 12,50\$

Taxés de 100%, frais de service en sus.

Tél.: 418-643-8131

Billetech Admission

FRANCS DE SERVICE ED 505

nt nortwest SPAR

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Science et Culture

5^e FESTIVAL INTERNATIONAL SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC